



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Brest et *St Brieuc*, le 27 JUIN 2023
N° 0-13927-2023/PREMAR_ATLANT/AEM/NP
N°

Le vice-amiral d'escadre Olivier Lebas
préfet maritime de l'Atlantique

—
Le préfet des Côtes-d'Armor

à

destinataires *in fine*

OBJET : compte rendu du comité de pilotage conjoint des sites Natura 2000 « Baie de Saint-Brieuc Est » (ZSC FR5300066) et « Baie de Saint-Brieuc Est » (ZPS FR5310050).

ANNEXES : deux annexes.

Le comité de pilotage pour la validation du document d'objectifs de la ZSC « Baie de Saint-Brieuc Est » (FR5300066) et de la ZPS « Baie de Saint-Brieuc Est » (FR5310050) auquel vous étiez conviés, s'est déroulé le 17 mai 2023 dans les locaux de l'agglomération Lamballe Terre & Mer à Saint-Alban. Vous trouverez ci-joint son compte-rendu accompagné de la liste des participants.

Nous vous informons que le diaporama présenté lors de ce comité de pilotage est mis à votre disposition sur le site internet suivant : <https://saint-brieuc-est.n2000.fr>.

Pour le préfet maritime de l'Atlantique et
par délégation,

l'adjoint au préfet maritime chargé de
l'action de l'État en mer,

Jean-Michel CHEVALIER

Pour le préfet des Côtes-d'Armor,

le sous-préfet de Saint-Brieuc,

David COCHU

ANNEXE I

COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE PILOTAGE DE VALIDATION DU DOCOB de la ZSC « BAIE DE SAINT-BRIEUC EST » (FR5300058) et de la ZPS « BAIE DE SAINT-BRIEUC EST » (FR5310050)

Mercredi 17 mai 2023 à 14h.- Locaux de l'agglomération Lamballe Terre & Mer - Saint-Alban

1. LISTE DES PARTICIPANTS (CF. ANNEXE II)

2. ORDRE DU JOUR

- Introduction.
- Présentation et validation du DOCOB.
- Perspectives d'animation.
- Points divers.

3. INTRODUCTION

- Introduction et remerciements du sous-préfet de Saint-Brieuc, Monsieur David Cochu, et de l'adjoint du préfet maritime chargé de l'action de l'État en Mer, l'administrateur général des affaires maritimes Monsieur Jean-Michel Chevalier.
- Tour de table rapide.
- Rappel de la co-présidence préfet maritime/préfet de département en raison du caractère mixte du site (marin et terrestre), et de sa particularité d'inclure la Réserve Naturelle Nationale de la baie de Saint-Brieuc.
- Rappel du partage de l'animation de la démarche : OFB pour les parties maritimes, Saint-Brieuc Armor Agglomération pour les parties terrestres.
- Rappel de l'objectif de la validation du DOCOB sans les résultats de l'Analyse des Risques Pêche (ARP), la crise de la pêche amenant un délai dans les discussions pour atteindre les objectifs fixés par Natura 2000.

4. PRÉSENTATION DU DOCOB

NB : les diagnostics écologiques et socio-économiques ont déjà été validés en COPIL en décembre 2021. Les trois premiers tomes validés sont accessibles ici : <https://saint-brieuc-est.n2000.fr>

Ils sont complétés par 4 annexes : un atlas cartographique, la méthode de hiérarchisation, les fiches habitats et espèces, les comptes rendus des réunions de concertation.

Le travail de diagnostic a été conduit d'octobre 2019 à décembre 2021. Outre les six groupes de travail officiels, l'élaboration du diagnostic a nécessité des réunions avec des groupes locaux de chacune des thématiques abordées.

4.1. Cadre Général (tome 1)

Rappel du cadre général dans lequel s'inscrit le périmètre du site Natura 2000. Présentation du site Natura 2000, des acteurs impliqués, du cadre physique du site et des outils existants pour la gestion du patrimoine naturel local et enfin les outils de financement disponibles pour la mise en œuvre de la stratégie de gestion du DOCOB.

4.2. Enjeux écologiques (tome 2)

4.2.1. Pour les parties terrestres (Morgane Oisel, SBAA)

Rappel des enjeux écologiques forts, très forts ou majeurs en milieu terrestre sur le site : prés salés, hauts de plage, falaises et landes littorales, dunes, boisements, mares, bas marais et prairies humides pour les milieux ; chiroptères (dont le Grand rhinolophe), Loutre d'Europe, Coléanthe délicat et Oseille des rochers pour les espèces.

4.2.2. Pour les parties maritimes (Olivier Abellard et Sven Mellaza, OFB)

Rappel des enjeux écologiques forts, très forts et majeurs en milieu marin sur le site : bancs de maërl, estrans sableux, Grand dauphin, poissons amphihalins, beaucoup d'espèces d'oiseaux (dont le Puffin des Baléares).

4.3. Enjeux socio-économiques (tome 3)

Il existe une multitude d'activités socio-économiques sur le site, se déroulant sur le milieu marin et le milieu terrestre, et pouvant être regroupées en quatre catégories :

- Les activités agricoles et halieutiques ;
- Les activités de gestion et d'aménagement du territoire ;
- Les activités récréatives et sportives terrestres ;
- Les activités récréatives et sportives marines.

Pour chaque activité, une fiche détaillée a été co-rédigée avec les contributions des acteurs locaux. Le diagnostic socio-économique sur les activités de pêche professionnelle a été réalisé par le CRPMEM Bretagne en lien avec les CDPMEM 22 et 35.

4.4. Stratégie de gestion (tome 4)

La stratégie de gestion s'appuie sur des objectifs à long terme (= finalités de gestion) et des objectifs opérationnels.

La formulation des objectifs à long terme (OLT) dépend de l'état de conservation des habitats et des espèces ayant justifié la désignation du site Natura 2000.

Lorsque l'État De Conservation (EDC) est favorable, l'objectif à long terme est le maintien du bon état de conservation de l'habitat ou l'espèce.

Lorsque l'EDC est défavorable, l'objectif à long terme est la restauration puis le maintien du bon état de conservation de l'habitat ou l'espèce.

La formulation de l'OLT est rappelée pour chacun des enjeux écologiques dans le volume IV du DOCOB.

Les objectifs opérationnels définissent une stratégie de gestion permettant d'atteindre les OLT.

La définition des objectifs opérationnels s'est appuyée sur un bilan des actions déjà conduites (travail réalisé lors du diagnostic socio-économique) et un inventaire des principales pressions et facteurs pouvant impacter l'état de conservation des habitats et des espèces à protéger.

Les pistes de mesures de gestion ont été discutées au regard de cet inventaire puis rédigées et affinées au cours des différents échanges avec les acteurs. Au final, ce sont 45 fiches-mesures qui sont proposées :

- 8 sur le volet marin (MER) ;
- 9 sur l'interface terre/mer (TM) ;
- 19 sur le volet terrestre (TER) ;
- 5 sur la communication et la sensibilisation (CS) ;
- 4 sur la coordination/gouvernance (GOUV).

Une présentation synthétique des fiches-mesures par grandes catégories d'enjeux (cf. diaporama) a été proposée et suivie d'une présentation des outils contractuels Natura 2000 proposés pour ce DOCOB ; d'une part la charte Natura 2000 « Baie de Saint Brieuc Est », d'autre part les contrats Natura 2000 (cf. p 19 du volume 4 : stratégie de gestion).

Enfin, les tableaux d'arborescence (synthèse de la stratégie de gestion) rappelant les différentes catégories d'indicateurs d'évaluation de la stratégie de gestion (indicateur d'état de conservation, indicateur d'atteinte des objectifs opérationnels et indicateurs de réalisation des mesures) annexés au Volume IV - Stratégie de gestion du DOCOB ont été très rapidement présentés dans leur principe.

L'adjoint du préfet maritime demande si les mesures sont contraintes par un calendrier. Il est répondu (O. Abellard) que la stratégie de gestion est valable pour la durée du DOCOB et que chaque action peut avoir un calendrier propre influencé par le contexte, la volonté des acteurs de contribuer à la mise en œuvre et bien entendu par les ressources disponibles (humaines et financières). Chaque année, un programme d'actions sera proposé aux membres du COPIL au regard des éléments évoqués ci-dessous mais aussi du niveau de priorité proposé dans le DOCOB pour chacune des actions.

La DML22 demande s'il y a une distinction entre les actions en mer et à terre. Il est précisé que certaines mesures sont exclusivement terrestres (fiches TER) et d'autres marines (fiche MER). Certaines actions, en particulier sur l'interface Terre-Mer, nécessitent une implication collective de l'ensemble des acteurs. De manière générale, les actions terrestres et marines sont conduites en parallèle (Michel Ledard) et peuvent impliquer des acteurs et des structures de toute nature. Les animateurs du site N2000 ont un rôle de coordination et de force motrice.

4.5. Avancement de l'Analyse des Risques Pêche sur les habitats marins

Michel Ledard rappelle que dans le périmètre des sites Natura 2000, une grande partie des activités sont soumises à évaluation des incidences selon un format standardisé. Pour les activités de pêche professionnelle, elle se traduit par une analyse des risques de porter atteinte aux objectifs de conservation des habitats marins (procédure particulière).

Olivier Abellard rappelle que cette démarche se traduit par un diagnostic social et économique de la filière, une analyse croisée des interactions surfaciques des activités avec les habitats, une analyse affinée des incidences, la recherche de mesures pour limiter ou supprimer les incidences négatives identifiées. Ce travail est réalisé avec un financement FEAMP et conduit conjointement par le CRPMEM Bretagne (Porteur du programme HARPEGE III) en lien avec l'OFB. Le travail d'élaboration des mesures n'est pas complètement abouti. Il est convenu que les résultats de l'ARP seront intégrés ultérieurement au DOCOB (pratique courante lorsque les calendriers ne correspondent pas). Le CRPMEM qui a annoncé la clôture du programme HARPEGE III courant juin 2023 a également exprimé le souhait de reprendre les groupes de travail dès que possible (*a priori* courant septembre 2023) afin de finaliser le travail engagé.

L'adjoint du préfet maritime rappelle que l'OFB et les comités des pêches travaillent à concilier protection des habitats marins et préservation des activités économiques, mais en cas de divergence, c'est le préfet maritime qui arbitre *in fine*. La DML22 rappelle que d'autres voies que les interdictions spatiales et temporelles sont parfois possibles pour les mesures.

4.6. Thématiques transversales

Réagissant aux fiches mesures proposées sur les thématiques « contaminants et déchets », Eamon Mangan rappelle que le sujet du carénage éco-responsable est à souligner. Un important travail de recensement des aires de carénage a été fait en 2019. C'est une action à relancer du point de vue réglementaire et à prioriser à l'avenir conjointement au travail sur le retrait des épaves qui reste une procédure lourde. Un appel régulier aux collectivités est effectué pour le signalement des épaves.

5. VALIDATION DU DOCOB

La DML22 s'interroge sur l'articulation du fonctionnement inter-administrations, par exemple pour la remobilisation sur le carénage, comment être certain que les actions soient valorisées dans le cadre de ce travail. Olivier Abellard précise qu'un bilan d'avancement est nécessaire, et qu'il y a donc un enjeu d'être bien présent sur le territoire pour identifier les actions en cours dans les différentes instances. Le bilan de l'année sera collectif et mené avec les différentes institutions.

Jean-Marc Labbé (Saint-Brieuc Armor Agglomération) exprime le souhait que le travail réalisé s'intègre dans les actions déjà portées sur le territoire et rappelle qu'un Atlas de la Biodiversité Intercommunale (ABI) est prévu, et va être intégré dans le PLU intercommunal.

Jean-Luc Barbo (Lamballe Terre & Mer) indique qu'un lien GEMAPI et plan climat air énergie devrait être fait. Le volet Biodiversité va bientôt être inclus, il propose de mettre en lien Morgane Oisel et les services de LTM en charge de ces dossiers.

➔ **Aucune opposition à la validation du DOCOB n'a été exprimée. Le DOCOB est validé à l'unanimité.**

L'adjoint du préfet maritime rappelle qu'un arrêté inter préfectoral viendra prochainement approuver le DOCOB.

La préfecture maritime sera par ailleurs attentive aux échanges sur l'ARP, et formalisera l'intégration au DOCOB des résultats une fois celle-ci terminée.

6. PERSPECTIVES D'ANIMATION

Le sous-préfet de Saint-Brieuc demande si des collectivités sont candidates pour assurer l'animation du DOCOB des 2 sites (ZSC et ZPS).

Le sous-préfet de Saint-Brieuc propose la reconduite de Saint-Brieuc Armor Agglomération pour le terrestre et l'OFB pour le marin. Il s'assure que Lamballe Terre & Mer est bien associé aux travaux et n'est pas candidat, ce que confirme M Jean Luc Barbo, vice-président de l'agglomération, en charge des transitions écologiques et des enjeux de biodiversité.

➔ **La proposition de co-animation du DOCOB Saint-Brieuc Armor Agglomération / OFB est validée.**

Michel Ledard (DREAL Bretagne) rappelle que les financements des postes Natura 2000 terrestres sont portés par la région et non plus par la DREAL en passant par les fonds FEDER. Morgane Oisel confirme qu'une demande de financement FEDER a été déposée et retenue pour co-financer la mission d'animation Natura 2000 au sein de Saint Brieuc Armor Agglomération.

Olivier Abellard (OFB) indique que l'OFB a déposé un projet FEAMPA pour assurer l'animation côté OFB.

Il est proposé d'étudier les possibilités d'une permanence proche géographiquement de Saint Brieuc pour les animateurs Natura 2000 de l'OFB.

Le sous-préfet de Saint-Brieuc rappelle que le fonds vert est une opportunité à saisir pour financer des projets en lien avec la biodiversité.

7. MOBILISATION DES ÉLUS DANS LA DÉMARCHE NATURA 2000

Paul Sauboua (OFB) rappelle le constat (général) de la nécessité d'impliquer les élus pour faciliter la mise en œuvre des mesures dans le cadre des plans d'actions liés au dispositif Natura 2000 (idée de faire parrainer des mesures par des élus).

La proposition est que l'élu apporte son appui à l'équipe de co-animation du DOCOB. L'élu devient porte-parole et facilite le portage politique des mesures qu'il aura choisies. L'élu devient facilitant sur des choses décidées. Il peut par exemple relayer la mesure auprès des élus des communes voisines.

Une prochaine réunion de travail sera consacrée à ce parrainage par les élus. Les élus et chargés de missions des collectivités intéressés par cette initiative pourront d'ici-là prendre contact avec les co-animateurs du site.

Plus d'informations: document MARHA « le rôle clé des élus dans la mise en œuvre de Natura2000 en mer ».

Jean-Luc Barbo indique que ce serait plutôt aux élus communaux de porter ces mesures. Il suggère de diversifier les élus mobilisés (communaux, intercommunaux ou syndicats des eaux par exemple) pour parrainer les mesures. Les mesures doivent être bien ciblées, et il propose de parrainer lui-même, la « renaturation » du barrage du Pont Rolland.

Marie-Paule Allain (commune d'Erquy) explique que dans leur quotidien les élus mobilisent ou sont partenaires de mesures sans savoir que ce sont des actions du docob. Elle exprime la difficulté ne pas toujours disposer des outils juridiques pour agir ni disposer des informations sur les dossiers en contentieux.

Jean-Marc Labbé souligne que la biodiversité n'est pas encore une priorité dans les décisions politiques, mais souhaite qu'elle le devienne. Un référent biodiversité est déjà présent par commune, au sein des communes membres de Saint-Brieuc Armor Agglomération. Il mentionne par ailleurs le réseau BRUDED*, où des élus parlent aux élus avec des retours d'expériences, pourrait inspirer des fiches N2000.

* BRUDED est un réseau de partage d'expériences entre collectivités dans tous les champs du développement durable.

8. CLÔTURE

Remerciements du sous-préfet de Saint-Brieuc et de l'adjoint du préfet maritime.

L'adjoint du préfet maritime clôt la séance. Il rappelle que le préfet maritime sera attentif à la qualité des échanges dans la poursuite de l'ARP.

Pour le préfet maritime de l'Atlantique et
par délégation,

l'adjoint au préfet maritime chargé de
l'action de l'État en mer,

Jean-Michel CHEVALIER

Pour le préfet des Côtes-d'Armor,

le sous-préfet de Saint-Brieuc,

David GOCHU

ANNEXE II

LISTE DES PARTICIPANTS AU COPIL

Présents

<u>Organisme</u>	<u>Nom du représentant</u>
Sous-préfecture de Saint-Brieuc – sous-préfet	David Cochu
Préfecture maritime de l'Atlantique – adjoint du préfet maritime	AGAM Jean-Michel Chevalier
Préfecture maritime de l'Atlantique	Pierre Misko
Alles Marines	Yannick Salaun
Al Lark	Oihana Oihasque
Conseil départemental 22	Muriel Fagot
Chambre agriculture	Justine Choquer
CZM Atlantique	Denis Bertin
DDTM22	Magali Leclercq
DDTM22	Gérard Déniel
DML22	Eamon Mangan
DML22	François-Régis du Chazaud
DREAL Bretagne	Michel Ledard
FDC22	Hervé Balan
Lamballe Terre & Mer	Jean-Luc Barbo
Commune d'Erquy	Marie Paule Allain
Syndicat mixte du Grand site Cap d'Erquy – Cap Fréhel	Aurélien Pierre
Vivarmor Nature/RNN BSB	Anthony Sturbols
RNN Baie de Saint-Brieuc	Alain Ponsoero
Saint-Brieuc Armor Agglomération	Jean-Marc Labbe
Saint-Brieuc Armor Agglomération	Morgane Oisel
OFB	Olivier Abellard
OFB	Sven Mellaza
OFB	Paul Sauboua
OFB	Elodie Lecoïnte

